

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 octobre 2010

---

**LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 - (n° 2854)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 105

présenté par  
M. Bur, rapporteur  
au nom de la commission des affaires sociales,  
pour les recettes et l'équilibre général

-----  
**ARTICLE 29**  
(Annexe B)

- I. – À la dernière phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :  
« au projet de loi de financement pour 2011 ».
- II. – En conséquence, à la dernière phrase de l'alinéa 15, supprimer le mot :  
« présent ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Suppression de précisions inutiles et susceptibles de créer la confusion.